

## **FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL AVANT LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT DRONE PROFESSIONNEL**

### **INFORMATIONS PREALABLES A LA FOURNITURE DU CONTRAT**

AIR COURTAGE ASSURANCES n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance mais son analyse se fonde sur un nombre restreint de contrats d'assurances présents sur le marché (AIR COURTAGE ASSURANCES intervient en sa qualité de courtier d'assurance - intermédiaire intervenant au titre de l'article L521-2 II 1°b du Code des Assurances). La liste des assureurs partenaires est disponible dans notre fiche d'information légale.

Pour le programme assurance DRONE USAGE PROFESSIONNEL, nous avons sélectionné les assureurs suivants :

- Pour l'assurance Responsabilité civile : XL INSURANCE COMPANY SE, représentée par XL Catlin Services SE, Succursale Française (Groupe AXA) **pour lequel nous intervenons en qualité de mandataire (représentant de l'assureur).**
- Pour l'option PROTECTION JURIDIQUE : **JURIDICA, S.A.**

Pour la distribution de ce programme d'assurance, AIR COURTAGE ASSURANCES est rémunéré sur la base :

- D'une commission payée par l'Assureur, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance
- De coûts d'actes perçus par AIR COURTAGE ASSURANCES et facturés au client (pour les actes de gestion liés à l'émission des contrats et/ou avenants)

>> Consultez la [Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES \(http://www.air-assurances.com/pdf\\_doc/Fiche\\_legale\\_info\\_AIR\\_ACE.pdf\)](http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf) (contient notamment les informations suivantes : Identité, Garantie RC Professionnelle et Garantie Financière, Réclamation, Traitement de vos données personnelles, Médiation, Droit de renonciation pour la vente à distance)

### **VOS BESOINS et EXIGENCES**

En application de l'article L521-4 du Code des assurances, ce document personnalisé a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos exigences et vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation. Nous attirons votre attention sur le fait que la fourniture d'une information complète et sincère est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté.

#### **En complétant ce bulletin de souscription DRONE PROFESSIONNEL, vous avez déclaré notamment les informations suivantes :**

- ✓ Être propriétaire/exploitant d'un drone dans le cadre de votre activité professionnelle
- ✓ Résider dans l'un des pays suivants : France y compris Corse, DROM POM COM, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Portugal, Monaco (via un intermédiaire local).  
Pour l'option PROTECTION JURIDIQUE, vous devez résider en revanche dans l'un des pays suivants obligatoirement : France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, La Réunion.
- ✓ Vouloir souscrire, à minima, une garantie Responsabilité Civile (RC) couvrant les dommages que vous pourriez occasionner aux tiers du fait de l'utilisation du drone dans le cadre des usages assurés.
- ✓ Avoir la formation, les autorisations, qualifications, brevets et licences nécessaires pour l'usage d'un drone.
- ✓ Être conforme à la réglementation en vigueur et applicable (qu'elle soit nationale ou européenne).
- ✓ Avoir répondu avec exactitude aux questions du bulletin de souscription en ligne du contrat drone.
- ✓ N'avoir jamais eu de sinistre au cours des 5 dernières années et n'avoir jamais été résilié par un assureur.
- ✓ Avoir pris connaissance également du contrat afin de vérifier si ce programme d'assurance vous convient avant de souscrire.

#### **SUR LES USAGES :**

- ✓ Vous confirmez que les vols sont réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur et selon votre enregistrement d'exploitant d'UAS effectué à la DGAC.
  - ✓ Vous confirmez que vos activités professionnelles et usages font parties des activités suivantes et que vous n'effectuez pas d'autres activités.
    - TOUTES LES ACTIVITES DE VOLS SEULS OU DE VOLS EN ESSAIS\* dont :
      - o LA PRESTATION de SERVICE (dont notamment inspections, relevés, les prises de photo, reportage cinématographique, topographie, cartographie, constat d'huissier, rapport d'expert, rapport immobilier, formation avec utilisation drone, vol de démonstration lié aux activités de la prestation de service, participation à des manifestations aériennes, démoussage, traitement de nuisibles, remorquage de banderoles, etc...)
      - o LA SECURITE (dont notamment les observations et surveillances aériennes, la surveillance de site, gardiennage, surveillance et lutte incendie, sauvetage, thermographie, etc...)
      - o AGRICULTURE (dont notamment le semis, l'épandage de produits, largage de trichogrammes, effarouchement, etc...)
      - o L'INDUSTRIE (dont notamment la gestion des stocks, etc...)
    - TOUS VOLS D'ESSAIS (dont notamment utilisation d'un drone autre qu'un aéromodèle à des fins d'essais ou de contrôle, développement ou mise au point du drone ou de son système de commande, vols d'essais et de contrôle, vols de contrôle en fin de production, vol de prototype en cours d'expérimentation, vols de démonstration avec prototype...)
    - Vols en immersion (FPV : First Person View) hors compétition, course.
    - Vols de nuit
    - Utilisation de loisirs à titre secondaire et occasionnel
- \*Définition de vol en essai : vol coordonné et simultané de plusieurs drones.
- ✓ Vous ne faites pas les activités suivantes :
    - LES VOLS EN INTERIEUR LORSQU'ILS SONT EFFECTUES DANS UNE HABITATION
    - TOUTE ACTIVITE DE NATURE MILITAIRE
    - L'ACTIVITE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE(S) ET MATERIEL(S) EFFECTUEE A BUT LUCRATIF POUR COMPTE DE TIERS
    - L'ACTIVITE DE TRANSPORT DE PERSONNE(S) PAR DRONE

- LE RACING ET AUTRE COURSE/COMPETITION DE DRONES
- SHOW AERIEN
- VOL EN ESSAIM\* AU DELA DE 20 DRONES
- LE VOL SIMULTANÉ DE PLUSIEURS DRONES PAR UN TELEPILOTE SAUF DEROGATION VALIDEE SELON LA METHODOLOGIE SORA (Specific Operation Risk Assessment) ET VALIDEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE.

**Enfin, vous souhaitez être couvert uniquement pour les catégories suivantes à savoir :**

Soit option 1 : « CATEGORIE OUVERTE (ou OPEN) pour un usage professionnel, y compris usage de loisir à titre secondaire »,

Soit option 2 : Option 1 + « CATEGORIE SPECIFIQUE (incluant les scenarii nationaux ET européens)»,

(selon formule que vous avez sélectionnée et sous réserve qu'ils soient mentionnés sur votre enregistrement d'exploitant d'UAS effectué auprès de la DGAC)

**LES GARANTIES SOUHAITEES : Les garanties que vous souhaitez souscrire sont exclusivement celles indiquées dans le bulletin de souscription.**

Vous souhaitez souscrire une garantie **Responsabilité Civile à l'égard des tiers** (RC) pour tous les dommages que vous pourriez occasionner aux tiers lorsque vous utilisez votre drone. Il s'agit de la garantie de base qui ne peut être déduite.

Vous avez notamment pris connaissance que vous pouviez prendre les garanties facultatives suivantes :

- ✓ **Dommages matériels aux drones** : garantie facultative couvrant les dommages matériels occasionnés au drone ainsi qu'à ses matériels, équipements et accessoires.
  - ✓ **Frais supplémentaires d'exploitation** : garantie optionnelle faisant partie de la garantie dommages matériels aux drones (comprend notamment les frais de recherche du drone, les frais de transport, de démontage-remontage, ...).
  - ✓ **Protection Juridique** : garantie optionnelle, réservée aux professionnels ayant un chiffre d'affaires < ou = à 1 000 000 euros, et résidant obligatoirement dans l'un des pays suivants : France Métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, La Réunion – offre proposée par l'assureur JURIDICA SA.
- ✓ Le reste de vos déclarations dont notamment les caractéristiques du drone à assurer, les télépilotes, etc ...ont été repris dans le bulletin de souscription.

**PRESENTATION DE LA SOLUTION D'ASSURANCE ET DE SA COHERENCE**

**ATTENTION, seules les garanties indiquées dans le bulletin de souscription valant Conditions Particulières sont celles que vous avez souhaitées souscrire et dont vous bénéficiez.**

Nous vous laissons le soin de lire avec attention le bulletin de souscription, accompagné des Conditions Générales et des annexes. Si vous constatez des erreurs ou omissions, merci de nous en informer afin que nous puissions adapter votre couverture d'assurance en conséquence.

<u>Vos exigences et besoins</u>	<u>Garantie du contrat que nous vous proposons</u>	<u>Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés</u>
<p><b>RESPONSABILITE CIVILE AU L'EGARD DES TIERS :</b> Vous souhaitez une assurance qui vous couvre si vous occasionnez des dommages à des tiers lors de l'usage de votre drone dans le cadre de votre activité professionnelle.</p>	<p><b>Cette garantie est incluse d'office dans le contrat.</b> L'assurance RC garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile lui incombant en raison des dommages corporels et matériels causés aux tiers dans l'exercice des activités et scénarii prévus aux conditions particulières. <u>Franchise</u> : 10 % du montant des dommages matériels avec un minimum de 250 euros et un maximum de 1 000 euros par sinistre. Pour les vols d'essais et expérimentations : 10 % du montant des dommages matériels avec un minimum de 600 euros et un maximum de 3 000 euros par sinistre.</p>	<p><b>COHERENT</b></p>
<p><b>DOMMAGES MATERIELS AU DRONE ASSURE</b> Vous souhaitez avoir la possibilité de couvrir les dommages matériels occasionnés au drone assuré</p>	<p><b>Garantie facultative mais vivement conseillée.</b> <b>Si vous la souscrivez</b>, vous serez couvert pour les <b>dommages matériels occasionnés</b>, dans le cadre d'un sinistre garanti, <b>au drone assuré</b> et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>A l'ensemble des matériels, équipements et accessoires</b> permettant le fonctionnement du drone (radiocommande, parachutes et système de secours intégrés au drone)</li> <li>▪ <b>Aux matériels embarqués</b> sur le drone (caméra, appareil photo, capteurs...) sous réserve qu'ils soient fixés sur, sous ou dans le drone au moment du sinistre. Cette garantie est étendue au matériel embarqué appartenant à des tiers</li> </ul> <p><u>Franchise</u> : 10% du montant du dommage avec un minimum de 250 euros et un maximum de 3 000 euros. (En cas de disparition : doublement de la franchise). <u>Valeur d'indemnisation</u> : Valeur de remplacement à neuf la première année d'achat du matériel, puis application d'une vétusté de 10 % (13 à 24 mois), de 20 % (25 à 36 mois) et de 30% (à partir de 37 mois)</p>	<p><b>COHERENT</b></p>

<p><b>FRAIS SUPPLEMENTAIRES D'EXPLOITATION</b></p> <p>Vous souhaitez garantir les frais engagés au-delà des charges normales d'exploitation pour poursuivre votre activité en cas d'interruption de fonctionnement de votre drone, pendant la période nécessaire à sa réparation ou à son remplacement.</p>	<p><b>Garantie optionnelle à la garantie « dommages matériels au drone »</b></p> <p><b>Si vous la souscrivez</b>, seront garanties les charges au-delà de celles qui auraient existé en l'absence de dommage.</p> <p>Sous réserve de justificatifs, les frais supplémentaires garantis peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais de recherche du drone</li> <li>▪ Frais de recherche pour identifier l'origine du sinistre</li> <li>▪ Frais de démontage-remontage, dépannage, manutention</li> <li>▪ Frais de transport</li> <li>▪ Main d'œuvre supplémentaire</li> <li>▪ Location d'un matériel de remplacement identique, ou si impossible à trouver, de même capacité, dans une limite de 30 jours</li> </ul> <p><u>Limite de garantie par année d'assurance</u> : 5 000 euros.</p>	<p style="text-align: center;"><b>COHERENT</b></p>
---	---	--

**Limites géographiques applicables aux garanties indiquées ci-dessus dans le tableau :**

EUROPE GEOGRAPHIQUE (y compris DROM, POM, COM), MAROC, TUNISIE.

**Les pays suivants sont exclus** : ALBANIE, ARMENIE, BIELORUSSIE, GEORGIE, KOSOVO, DISTRICT FEDERAL DU NORD CAUCASE, L'UKRAINE, LA CRIMEE, RUSSIE, NAGORNO-KARABAKH, OSSETIE DU SUD, ET TOUT PAYS OU LE DRONE ASSURE EST OPERE EN VIOLATION DES SANCTIONS DES NATIONS UNIES.

**Une option MONDE ENTIER est possible moyennant surprime, avec exclusion de certains pays.**

<u>Vos exigences et besoins</u>	<u>Garantie du contrat que nous vous proposons</u>	<u>Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés</u>
<p><b>PROTECTION JURIDIQUE</b></p> <p>Vous souhaitez bénéficier d'une option PROTECTION JURIDIQUE pour être accompagné en cas de litige survenu dans le cadre de votre activité professionnelle et notamment dans les domaines suivants : Protection commerciale, Piratage informatique, Atteinte à l'e-reputation.</p>	<p><b>Garantie optionnelle</b></p> <p>Cette garantie est proposée par l'assureur JURIDICA SA, et sous conditions notamment du pays de résidence et du chiffre d'affaires.</p> <p>Si vous souscrivez cette option moyennant surprime, seront prévues les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Information juridique par téléphone</li> <li>▪ Accompagnement en cas de litige (solution amiable ou mise en œuvre de l'action judiciaire avec l'avocat de votre choix) – seuil d'intervention 300€ HT par litige – Plafond global de garantie 22 000 HT par litige – Se référer au tableau de garantie. Vous reportez aux Conditions Générales pour plus d'informations notamment sur la territorialité, exclusions, etc...</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>COHERENT</b></p>

## AUTRES BESOINS EN ASSURANCE ?

➤ Vous souhaitez bénéficier d'une couverture pour **vos propres dommages corporels en cas de Décès / Invalidité Permanente ?**

Ces garanties d'assurances ne sont pas proposées à travers cette proposition. Merci de nous contacter au 09 70 65 01 62 ou sur [drone@air-assurances.com](mailto:drone@air-assurances.com)

En souscrivant, je déclare avoir pris connaissance de la présente Fiche Conseil, du Bulletin de souscription, des Conditions Générales, de la Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES.